



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FCTVA

Question écrite n° 25903

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des petites communes et autres collectivités locales rurales quant au délai de la récupération de l'avance de TVA. En effet, ces collectivités sont souvent confrontées à des difficultés budgétaires en clôture d'exercice. Le remboursement de l'avance de TVA obtenu deux ans après la réalisation des travaux complique davantage la gestion quotidienne. Il lui demande s'il pourrait être envisagé un remboursement de TVA sur l'exercice ayant assumé les investissements. Cette décision permettrait de participer à la relance des investissements, d'une part, et à l'équilibre financier des petites communes, d'autre part.

Texte de la réponse

L'article 4 du décret du 6 septembre 1989 prévoit que les dépenses réelles d'investissement prises en considération pour l'attribution, au titre d'une année déterminée, du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sont celles afférentes à la pénultième année. Ce décalage de deux ans s'explique par le fait que les attributions du FCTVA sont calculées sur la base d'états déclaratifs établis à partir des dépenses inscrites dans les comptes administratifs par les collectivités territoriales et contrôlées par les services de préfecture pour être ensuite liquidées et mandatées par les comptables locaux. La seule exception que le Gouvernement a entendu apporter à ce dispositif concerne les communautés de communes et les communautés de villes et trouve sa justification dans l'encouragement apporté à la coopération intercommunale. Le Gouvernement n'envisage pas de modifier le dispositif en vigueur à l'heure actuelle. En effet, la suppression du décalage de deux ans aurait un coût budgétaire trop important, de l'ordre d'une quarantaine de milliards de francs, incompatible avec la politique de maîtrise des finances publiques.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25903

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1156

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 2985